



RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210520-D0064581-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mai 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN

Secrétaire : M. Cyril DEVESA

Étaient absents : M. Philippe CREMER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. François BOUSSO, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Frédérique BAEHR, Mme Sylvie WANLIN à M. Yannick POUJET, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : 33. Rythme scolaire à la rentrée 2021 pour la période 2021-2024 dans les écoles publiques du premier degré de Besançon

Délibération n° 2021/006458

Rythme scolaire à la rentrée 2021 pour la période 2021-2024 dans les écoles publiques du premier degré de Besançon

Rapporteur Mme Claudine CAULET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	05/05/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de solliciter la prolongation de l'organisation du temps scolaire sur une base de 4 jours d'école par semaine, rythme identique à celui d'aujourd'hui, pour les trois années à venir.

I - Contexte

En décembre 2017, la Ville de Besançon a organisé une consultation citoyenne visant à solliciter l'avis de tous les habitants sur le rythme scolaire à la rentrée 2018. A l'issue de ce vote, la semaine de 4 jours a recueilli la majorité des suffrages.

Les écoles fonctionnaient précédemment sur un rythme de 4,5 jours. Pour respecter les résultats de cette consultation, et mettre en œuvre la semaine sur 4 jours, la Ville a sollicité et obtenu une dérogation auprès de M. l'Inspecteur d'Académie - DASEN.

Le code de l'Education (article D 521-12) prévoit que la décision d'organisation de la semaine scolaire peut porter sur une durée de 3 ans. Cette période arrivant à échéance, il convient de réexaminer les modalités d'organisation pour la rentrée de septembre 2021.

II - Procédure

La Ville de Besançon, en cohérence avec le projet éducatif territorial qui court jusqu'en 2023, propose le maintien de l'organisation actuelle de la semaine sur 4 jours.

La note et le calendrier reçus le 19 mars de M. l'Inspecteur d'Académie - DASEN, indique que la Ville doit transmettre sa demande de proposition d'organisation du temps scolaire.

Par ailleurs, les conseils d'école sont invités à transmettre leur souhait dans le même calendrier. Les premiers retours des conseils d'école ayant déjà eu lieu sont favorables au maintien de l'organisation actuelle.

M. l'Inspecteur d'Académie - DASEN arrêtera les schémas d'organisation du temps scolaire au plus tard le 4 juin 2021.

L'application de l'organisation entrera en vigueur à la rentrée 2021.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à solliciter auprès de l'Inspecteur d'Académie - DASEN la reconduction de l'organisation actuelle du temps scolaire sur 4 jours pour la période 2021-2024.

Rapport adopté à l'unanimité
 Pour : 54
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme
 La Maire,

Anne VIGNOT

